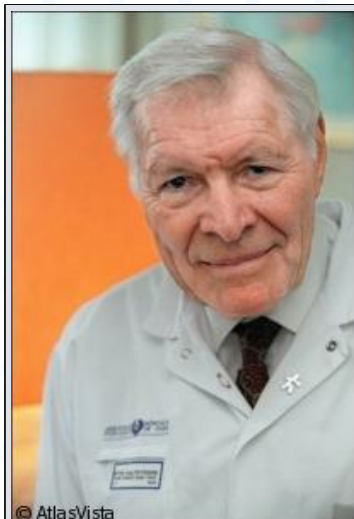


## Interrogations autour des "prélèvements à coeur arrêté"

PARIS (AFP) - Des spécialistes se sont interrogés récemment sur les "prélèvements à coeur arrêté", une procédure qui permet de prélever un organe sur une personne décédée après arrêt cardiaque, et non plus après arrêt cérébral constaté en service de réanimation.



© AtlasVista

Le Pr Christian Cabrol, 74 ans, dans son bureau de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, le 22 juin 2001 à Paris (© AFP/Archives - Pierre-Franck Colombier)

En février les participants à une réunion de "l'espace éthique" de l'AP-HP ont ainsi débattu d'une affaire intervenue le mois précédent à Paris. Un homme de 45 ans, victime d'un arrêt cardiaque non loin d'un hôpital, avait été soumis à de très longues procédures de réanimation, en vain.

On commençait donc à envisager un prélèvement. Mais une fois les tentatives interrompues pour constater le décès -ce qui intervient légalement après cinq minutes sans battements cardiaques-, le coeur s'est remis spontanément à battre.

"Ce patient a bénéficié d'une réanimation prolongée afin de réaliser dans un deuxième temps un prélèvement d'organes. Il est possible que si cette option n'avait pas été envisagée, le patient aurait pu être déclaré mort", a souligné au Quotidien du médecin Daniel Jannièrè, médecin adjoint au SAMU de Paris.

Lors de la réunion du groupe éthique de l'AP-HP, des réanimateurs ont témoigné de cas "exceptionnels" où des personnes "dont chacun était convaincu du décès" survivaient après une réanimation au-delà des durées "considérées comme raisonnables".

Ils se sont demandé alors quand devait cesser la réanimation et quand la personne devenait vraiment donneur potentiel. Tous ont constaté l'extrême "complexité" du sujet.

Pour apaiser les inquiétudes des éventuels donateurs, le Pr Christian Cabrol, professeur honoraire de chirurgie cardio-vasculaire, a souligné que ces prélèvements sont menés actuellement en France à titre expérimental pour le rein, et seulement sur dix sites hospitaliers. "C'est très marginal et très surveillé", a-t-il assuré.

Selon l'Agence de Biomédecine, ce type de prélèvement a permis en 2007 de réaliser 43 greffes rénales.

Publié le: 17/06/2008 à 11:20:00 GMT

Source : AFP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/interrogations-a131848.html>